



# Honoraires maximums pratiqués par l'Agence

au 1<sup>er</sup> JANVIER 2023

## TRANSACTION

Les honoraires sont inclus dans le prix de vente affiché et sont à la charge du vendeur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

### Vente de Maisons, Immeubles, Appartements :

7 % TTC\* du prix de vente pour les ventes jusqu'à 149 999€

6 % TTC du prix de vente pour les ventes comprises entre 150 000€ et 299 000€

5 % TTC du prix de vente pour les ventes comprises entre 300 000€ et 649 000€

4% TTC du prix de vente pour les ventes comprises entre 650 000€ et 999 999€

3% TTC du prix de vente pour les ventes à partir de 1 000 000 €

### Vente de Terrains :

- 7% TTC du prix de vente
- Lotissement 4% maximum

### Vente de Biens et Droits commerciaux :

- 6% TTC du prix de vente

Rapport d'Estimation du bien : 90.00 € TTC

Estimation verbale : offerte

**HONORAIRES Forfaitaires de 5% du prix de vente pour les professionnels (marchands de biens)**

\*Montant TTC (TVA en vigueur de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

## LOCATION

**Baux d'habitation vide ou meublée  
Résidence principale ou secondaire**

Prérequis : calcul de la surface pondérée (application du coefficient multiplicateur Duflot)

**Coefficient multiplicateur =  $(19 / S) + 0,7$**  (où S est la surface habitable du logement. Le coefficient s'arrondit à 2 chiffres après la virgule, et ne peut excéder 1,2.

**Surface pondérée = Surface habitable x Coefficient multiplicateur**

**HONORAIRES de visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail (par partie)**

= Surface pondérée x 10 € TTC, dont 20% de TVA (**Zone tendue**)

= Surface pondérée x 8 € TTC, dont 20% de TVA (**Zone non-tendue**)

**HONORAIRES d'état des lieux d'entrée (par partie)**

= Surface pondérée x 3 € TTC, dont 20% de TVA

*Ce montant est limité à 120,00 € par partie pour les appartements*

*Ce montant est limité à 160,00 € par partie pour les autres types de biens, (maisons, locaux commerciaux, ...)*

**HONORAIRES de négociation et d'entremise (à la charge exclusive du bailleur)**

= forfait de 150,00 € TTC par location, dont 20% de TVA

Agence LACAMPAGE IMMOBILIER

SARL au capital de 10 000 €

Siège social : Avenue du Quartier Neuf

Carte Professionnelle n° CPI 4002 2016 000 012 169 délivrée par la CCI des Landes

RCS DAX 821 888 864 - Siret 821 888 664 000 13

Caisse de Garantie GALIAN 120 000€ / COVEARISKS police n°120 137 405

# LOCATION

**Locaux de droit commun  
Professionnels/commerciaux**

**HONORAIRES de visite du preneur, constitution du dossier et  
rédaction du bail (par partie) : 40% d'un mois de loyer HC**

**HONORAIRES d'état des lieux d'entrée (par partie): 40% d'un mois de  
loyer HC**

**HONORAIRES de négociation et d'entremise(par partie): 40% d'un  
mois de loyer HC**